

VCDA 2023

Contact

Arnaud Capon président tél 0616173538 email arnaude62@hotmail.com
Frederic Dieu trésorier tél 0688868368 email f.dieu@orange.fr
3 r Avesnes 59216 Dimont

INSTRUCTIONS CONCOURS SAISON 2023

TOUS LES CONCOURS doivent être organisés conformément au règlement sportif national, et sont sous la responsabilité de la commission sportive .

TOUS LES ARTICLES, même non repris dans les présentes instructions, devront être **IMPERATIVEMENT** *appliqués et respectés*.

▶ **MISE en LOGES** dans les sièges des associations désignées pour chaque concours par le VCDA.

1. Tous les pigeons seront enlogés selon le protocole sanitaire national
2. Tout pigeon participant ne peut être doublé dans une autre catégorie Vieux Jeune ou Junior.
3. Les juniors peuvent être joués dans les vieux et les jeunes dans les juniors.
4. Le nombre de pigeons par panier :
22 à 2 nuits de panier.
5. Utiliser des bagues de couleurs différentes pour vieux, juniors et jeunes.
6. Remise à l'heure des montres mères obligatoire à chaque enlogement.
7. Indiquer distance et numéros de coordonnées sur les feuilles de jeux ; GPS obligatoire (sinon disqualification).
8. Toutes les feuilles électroniques et manuelles sont signées par un témoin à l'enlogement et au dépouillement.

▶ **CONTROLE** Un contrôle des bagues matricules à la mise en loges est **OBLIGATOIRE**. Des contrôles à l'arrivée pourront être demandés par le VCDA avec accord des présidents d'arrondissement concernés, ainsi que des contrôles sur l'utilisation de produits interdits. **Les personnes refusant de se soumettre à un contrôle se verront exclues du concours.**

▶ **LA BAGUE ADRESSE EST OBLIGATOIRE**

▶ **EN AUCUN CAS** un amateur ne doit inscrire **lui-même** sur sa feuille les numéros des bagues caoutchouc.

▶ **BAGUE CAOUTCHOUC – RAPPEL** De plus, les bagues ne peuvent être présentées en chapelet et doivent être séparées **AVANT LA MISE EN LOGES**.

▶ **PLOMBS de CONSTATEUR** :

Les plombs doivent obligatoirement être scellés et numérotés.

En cas d'anomalie constatée, le régleur avisera obligatoirement **le responsable de la mise en loges** ainsi qu'un responsable de la commission sportive.

▶ **LA CONSTATATION ELECTRONIQUE**

L'amateur établira une feuille d'engagement avec éventuellement des mises.

Les pigeons devront être présentés sur la trappe de mise en loges par une personne autre que le propriétaire du pigeon. Chaque numéro de bague matricule sera lu sur la bague et sa correspondance avec le terminal sera vérifiée lors du passage du pigeon sur l'antenne.

Une liste des pigeons mis en loges par l'amateur sera imprimée et agrafée à la feuille d'engagement. (sauf systèmes constatation distanciel homologués)

Le module mémoire sera remis à l'heure à chaque mise en loges.

Lors du dépouillement, après le contrôle de la marche de l'appareil par rapport à la montre mère, la liste des arrivées est imprimée. Le listing sera ensuite agrafé à la feuille d'engagement sauf systèmes constatations distanciel homologués

▶ **PANIERS**

- Ils doivent être nettoyés, désinfectés et en très bon état. (vérifier l'absence de fils de fer ou de clous qui dépassent des paniers)
 - **Vérifier les fermetures de portes, les anneaux**
 - Les fils de fer sont **INTERDITS**, ils provoquent des déchirures aux bâches.
 - Le retour de ceux-ci sera effectué lors du concours suivant.
-
- **mettre un anneau au milieu de la porte pour l'ouverture automatique des paniers.**
 - **LES PANIERS doivent être de la MEME HAUTEUR**, soit une hauteur de 31 cm.
 - **LES PANIERS à séparation sont INTERDITS.**

- **Un point noir sera tracé à la peinture sur les paniers qui seront refusés lors des prochains concours VCDA**

SEUL 1 panier de MALES et 1 panier de FEMELLES peuvent contenir moins que le nombre obligatoire (par centre d'enlogement). Des contrôles du respect du nombre de pigeons par panier seront effectués au rassemblement et par le trésorier en corrélation avec votre relevé de jeu. Le non respect du nombre de pigeons par panier entraînerait un avertissement puis une facturation au centre d'enlogement du nombre de pigeons manquants en cas de récidive.

Les paniers incomplets seront identifiés par une étiquette à l'arrière du panier par une étiquette autocollante type écolier sur laquelle sera précisé Male ou Femelle ainsi que le nombre de pigeons dans ce panier. Lors du chargement, les paniers incomplets seront placés à l'arrière du camion et seront complétés au rassemblement si nécessaire.

Les responsables d'enlogement veilleront à ce que les paniers soient prêts à l'enlèvement (complétés) et étiquetés pour les heures de ramassage des camions. Il est également demandé aux responsables de mises en loges d'aider les chauffeurs au chargement des paniers. Cette aide permettra de gagner du temps et de mieux manipuler les paniers.

Les paniers doivent être placés **SOUS LA RESPONSABILITE de DEUX MEMBRES désignés par le Président de l'association** jusqu'à leur chargement dans le camion (art. 2 - Règlement des concours - MISES EN LOGES)

▶ **TRANSPORTS :**

assurés avec les remorques équipées de l'entente VCDA.

▶ **FEUILLE D'ENGAGEMENT - La feuille du demi fond Avesnois sera utilisée .**

- Le jeu sera uniquement sur le classement général VCDA (pas de jeu dans les doublages : condition pour avoir les doublages gratuits)

FEUILLE d'ENGAGEMENT : Il est IMPERATIF que celle-ci soit complétée et lisible, ne pas oublier de **PRECISER la **CATEGORIE** dans le **CADRE** prévu**

A PORTER OBLIGATOIREMENT sur VOS FEUILLES

1°) **NOM Prénom de l'AMATEUR** et **ADRESSE PERSONNELLE** (complète en caractères d'imprimerie)

2°) **CATEGORIE des engagés**

3°) **DISTANCE** et **relevés GPS** « latitude et longitude » (ou repères GPS) doivent **OBLIGATOIREMENT apparaître sur la feuille d'engagement.**

4°) **LE NUMERO des PLOMBS** en ALUMINIUM doit être porté sur les FEUILLES et VERIFIE AU DEPOUILLEMENT (art. 11 § 4). Il est **IMPERATIF** de conserver les bandes, les plombs et les bagues de concours ainsi que les souches pour chaque amateur.

**TOUTE SURCHARGE EST RIGOREUSEMENT INTERDITE
DANS LES COLONNES RESERVEES AUX CONSTATATIONS.**

Classement honorifique avec l'ensemble du contingent sans jeu.

Classement général VCDA avec Jeu

Aucun amateur ne pourra être classé au général VCDA s'il n'est pas situé dans le rayon de participation.

Doublages zonaux avec Jeu

- Avesnois
- Cambrésis
- Douai
- Valenciennes

Tout amateur devra enloger dans l'arrondissement où il est licencié pour pouvoir être classé dans le doublage zonal.

Les championnats seront calculés sur la base du classement général VCDA pour les championnats VCDA et sur la base des classements doublages zonaux pour les championnats doublages zonaux.

TOUS LES CHAMPIONNATS SERONT GRATUITS.

Sur tous les concours VCDA

-bon d'achat de 20 euros au 1^o et un diplôme

-Séries gratuites non désignées sur 3 pigeons constatés

Distance minimale pour être classé au général VCDA 400 km sur le concours de référence Macon

Tout amateur hors rayon VCDA sera classé uniquement au classement honorifique établi sur chaque concours et ne pourra être classé dans les championnats

Nevers vieux – 1 an

13 Mai / mise en loges 11 Mai

**0.85 €/pigeon + 0.07 €/pigeon (classification)
1 e par catégorie de participation aux frais VCDA
0.50 par amateur de frais classification
Séries gratuites
Vieux 20-17-15
Juniors 20-15-13
Jeunes 20-15-10**

Centres enlogement

Avesnois : Fourmies-Wignehies - Avesnes/Helpes-Maubeuge- Aulnoye Aymeries-Le Quesnoy –Preux au Bois-Villereau

Cambrésis : Solesmes

Valenciennes : Trith – Condé -Crespin-Hasnon

Douais : Flines

Chalon/Saône vieux – 1 an

27 Mai / mise en loge 25 Mai

**1.00 €/pigeon + 0.07 €/pigeon (classification)
1e par catégorie de participation aux frais VCDA**

0.50 par amateur frais de classification

Séries gratuites

Vieux 20-17-15

Juniors 20-15-13

Centres enlogement

Avesnois : Fourmies-Wignehies - Avesnes/Helpes-Maubeuge- Aulnoye Aymeries-Le Quesnoy –Preux au Bois-Villereau

Cambrésis : Solesmes

Valenciennes : Trith – Condé -Crespin-Hasnon

Douai : Flines

Vichy – 1 an

10 juin / mise en loges 08 juin

**1.15 €/pigeon + 0.07 €/pigeon (classification)
1e par catégorie de participation aux frais VCDA**

0.50 par amateur frais de classification

Séries gratuites

Vieux 20-17-15

Juniors 20-15-13

Centres enlogement

Avesnois : Fourmies-Wignehies - Avesnes/Helpes-Maubeuge- Aulnoye Aymeries-Le Quesnoy –Preux au Bois-Villereau

Cambrésis : Solesmes

Valenciennes : Trith – Condé -Crespin-Hasnon

Douai : Flines

St Rambert vieux – 1 an (sous réserve)

24 juin / mise en loges 22 juin

**1.60 €/pigeon + 0.07 €/pigeon (classification)
1^e par catégorie de participation aux frais VCDA**

0.50 par amateur frais de classification

Séries gratuites

Vieux 20-17-15

Juniors 20-15-13

Centres enlogement

Avesnois : Fourmies-Wignehies - Avesnes/Helpes-Maubeuge- Aulnoye Aymeries-Le Quesnoy –Preux au Bois-Villereau

Cambrésis : Solesmes

Valenciennois : Crespin – Trith – Condé- Hasnon

Douai : Flines

Macon vieux – 1 an
08 juillet / mise en loge 06 juillet

1.15 €/pigeon + 0.07 €/pigeon (classification)
1^e par catégorie de participation aux frais VCDA
0.50 par amateur frais de classification
Séries gratuites
Vieux 20-17-15
Juniors 20-15-13

Centres engorgement

Avesnois : Fourmies-Wignehies - Avesnes/Helpes-Maubeuge- Aulnoye Aymeries-Le Quesnoy –Preux au Bois-Villereau
Cambrésis : Solesmes
Valenciennes : Trith – Condé -Crespin-Hasnon
Douai : Flines

Nevers vieux – 1 an-Jeunes
22 juillet / mise en loge 20 juillet

0.85 €/pigeon + 0.07 €/pigeon (classification)
1^e par catégorie de participation aux frais VCDA
0.50 par amateur de frais classification Séries gratuites
Vieux 20-17-15
Juniors 20-15-13
Jeunes 20-15-10

Avesnois : Fourmies-Wignehies - Avesnes/Helpes-Maubeuge- Aulnoye Aymeries-Le Quesnoy –Preux au Bois-Villereau
Cambrésis : Solesmes
Valenciennes : Trith – Condé -Crespin-Hasnon
Douai : Marchiennes

Sancoins vieux – 1 an –Jeunes
5 Aout / mise en loge 3 Aout

0.85 €/pigeon + 0.07 €/pigeon (classification)
1^e par catégorie de participation aux frais VCDA
0.50 par amateur de frais classification
Séries gratuites
Vieux 20-17-15
Juniors 20-15-13
Jeunes 20-15-10

Avesnois : Fourmies-Wignehies - Avesnes/Helppe-Maubeuge- Aulnoye Aymeries-Le Quesnoy –Preux au Bois-Villereau
Cambrésis : Solesmes
Valenciennes : Trith – Condé -Crespin-Hasnon
Douai : Marchiennes

CHAMPIONNATS 2023

Remis à lors de la remise des prix le
En vieux et junior le championnat est calculé sur les 7 concours .

VIEUX

1° INSCRIT

3 INSCRITS

5 INSCRITS

NOMBRE DE PRIX

JUNIORS

1° INSCRIT

3 INSCRITS

5 INSCRITS

NOMBRE DE PRIX

JEUNES

1° INSCRIT

3 INSCRITS

5 INSCRITS

NOMBRE DE PRIX

GENERAL

Le nombre de points attribués dans chaque catégorie correspond au nombre d'amateurs classés dans cette catégorie ex 254 classés au championnat vieux 3 inscrits

1° 254 POINTS

2° 253

3° 252

...

LE GENERAL EST COMPTABILISE AU CUMUL DES POINTS DES 12 CHAMPIONNATS

DOTATIONS

1° DE CHAQUE CHAMPIONNAT / BON ACHAT DE 30 EUROS

2° DE CHAQUE CHAMPIONNAT / BON ACHAT DE 20 EUROS

GENERAL

1° 80 EUROS

2° 70 EUROS

3° 60EUROS

4° 50 EUROS

5° 40EUROS

6° 30EUROS

7° 20 EUROS

- 8° 40 EUROS
- 9° 35 EUROS
- 10° 30 EUROS
- 11° 25 EUROS
- 12° 20 EUROS
- 13° 20 EUROS
- 14° 20 EUROS
- 15° 20 EUROS
- 16° 20 euros
- 17° 20 euros
- 18° 20 euros
- 19° 20 euros
- 20° 20 euros
- 21° 20 euros
- 22° 20 euros

Seuls les amateurs présents lors de la remise des prix sont récompensés

VACCINATION OBLIGATOIRE

FOURNIR les attestations réglementaires lors de la première mise en loges. Voir le site de la fédération Nord/Pas de Calais.

ATTENTION aux contrevenants, des contrôles doivent être effectués par le Président de la société et pourraient être effectués, également, par les contrôleurs assermentés.

CONTROLE du DOPAGE

Des **CONTROLES** peuvent être effectués avec l'accord des présidents d'arrondissement, les amateurs qui seront concernés devront se prêter de bon gré à ceux-ci sous peine de disqualification.

Gestion des lâchers :

La commission des lâchers donne l'ordre de lâcher, en cas de doute les responsables des centres d'enlogement seront concertés . En cas de report du concours ,les frais d'immobilisation du camion sont à charge du VCDA. Au cas où la météo annonce clairement l'impossibilité de lâcher durant le week end , le comité du VCDA a la possibilité d'annuler le concours ou de reporter ou d'avancer d'une journée l'enlogement.

FEUILLES de DEPOUILLEMENT

Doivent parvenir au classificateur au plus vite par voie numérique uniquement pour le lundi 12h00 impérativement , des sanctions pourront être prises en cas de non respect

-scanner les feuilles de constatation ou fichiers de constatation et d'enjeu classificationfcf@gmail.com

Dans ce mail on précisera les amateurs n'ayant pas constaté et le nombre de pigeons enlogés par l'amateur.

Tout le matériel de dépouillement devra être remis au transporteur au concours suivant (plombs – bagues caoutchouc- feuilles)

CLASSIFICATEUR

LES MISES EN LOGES règlent au trésorier du VCDA à l'issue des réclamations

Chèque à l'ordre : amicale demi fond avesnois

- Frais de transport (voir prix de chaque concours)
- 100% du jeu
- Frais de classement (concours général + zones) 0,07 € par pigeon et 0.50 par amateur
-

Et déduisent de ce montant le total des gains remportés par les amateurs ayant enlogés chez elles.

Si des amateurs hors arrondissement enlogent dans votre dépôt, ils devront être portés sur un autre relevé de jeu avec codage « 2 » (exemple Maubeuge 2) .

Il est IMPERATIF que les mises en loge envoient leur relevé de jeu au trésorier

Avant la veille du concours 21h00.

Frederic Dieu trésorier tél 0688868368 email f.dieu@orange.fr

Composition Comité

Président : Capon Arnaud
Vice président : Arbonnier Didier
Vice président : Beaujean Didier
Trésorier : Dieu Frederic
Trésorier Adjoint : Blyau Alban
Secrétaire adjoint : Blyau Alban
Secrétaire : Taine Thierry
Membres : Michiels Emmanuel
Osika Benoit
Watel Maurice
Mahut Jean François

Commission des lâchers

Dieu Frederic
Gobelny Jean Marie (Valenciennes)
Pluvinage Damien (Cambrai)

Commission information Propagande

Pluvinage Damien
Michiels Emmanuel

Commission sportive et des concours

Mahut JF
Pluvinage D
Gobelny JM
Beaujean Christophe